

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 MAI 2020**

Délibération n°

2020027

Date de convocation : 22/05/2020

Date d'affichage : 29/05/2020

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Nombre de présents : 22
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 mai 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Ms Paul BAUDRY, M. Michel LAHORGUE, M. ETCHEGARAY Frédéric, Mme RECARD Valérie, M. BASSIER Yannick, M. PERRIER Marc, M. BIGOTEAU Philippe, M. GARRIGUES Christian, M. COMBES Bernard, Mme LE CAM Guénael, M. ENSALES Philippe, Mme ETCHART Valérie, Mmes HARAN Nathalie, Mme BEYRIS Fleur, M. BRESAC Cédric, Mme LARCEBEAU Bénédicte, Mme FAYS Céline, Mme BARRAL Maud, M. AMILIBIA Mikel, Mme ROSPIDE Marie, Mme ITHOURRIA Sylvie.

Absents excusés : M. PAVLOVSKY Arnaud, procuration à M. ETCHEGARAY Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme ITHOURRIA Sylvie

**O.J n°7 : Création et compositions des commissions
communales 2020-2026**

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales article L.2121-22 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier certaines questions soumises au conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences attribuées à la commune ;

CONSIDÉRANT que le maire est président de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint ;

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 5 le nombre de commissions communales pour le mandat 2020-2026 ;
- **CONSTITUE** les commissions de travail de la façon suivante :

1. Commission Affaires Sociales

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à la petite enfance, au monde scolaire et périscolaire, à la restauration scolaire, centre de loisirs et local jeune, au lien social et demandes d'aides et 3^{ème} âge.

Sont candidats : Mme Emmanuelle DALLET, Mme Maud BARRAL, Mme Fleur BEYRIS, Mme Bénédicte LARCEBEAU, Mme Céline FAYS, Mme Nathalie HARAN, M. Marc PERRIER, M. Cédric BRESAC, M. Mikel AMILIBIA.

➤ Elus à l'Unanimité

2. Commission Travaux

Cette commission aura notamment en charge les questions liées aux travaux d'investissements, aux travaux d'entretien généraux : bâtiments, voirie, réseaux et espaces verts...

Sont candidats : M. Frédéric ETCHEGARAY, Mme Sylvie ITHOURRIA, Mme Guénael LE CAM, M. Arnaud PAVLOVSKY, M. Philippe ENSALES, M. Marc PERRIER.

➤ Elus à l'Unanimité

3. Commission Finances et Administration générale

Cette commission aura notamment en charge les questions liées aux budgets, au développement économique, à la prospective financière et aux ressources humaines.

Sont candidats : M. Yannick BASSIER, Mme Valérie ETCHART, M. Bernard COMBES, Mme Guénael LE CAM, Mme Nathalie HARAN.

➤ Elus à l'Unanimité

4. Commission Urbanisme et Aménagement du territoire

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à l'urbanisme, le développement territorial, l'environnement et le cadre de vie.

Sont candidats : M. Michel LAHORGUE, Mme Valérie ETCHART, M. Philippe BIGOTEAU, M. Philippe ENSALES, M. Christian GARRIGUES, M. Arnaud PAVLOVSKY.

➤ Elus à l'Unanimité

5. Commission Communication et vie associative

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à la communication au lien avec les associations du village, à l'organisation de manifestations municipales ainsi qu'au soutien à la langue et à la culture basque.

Sont candidats : Mme Valérie RECARTE, Mme Fleur BEYRIS, Mme Marie ROSPIDE, M. Cédric BRESAC, M. Bernard COMBES, M. Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

➤ Elus à l'Unanimité

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création de chacune des commissions et élit à l'unanimité les candidats à chaque commission.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



